

M-18238-02

'81 DEC -9 11 26

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE
1982 11 80
M.T.M.S.R.

LE CENTRE D'ACCUEIL HORIZONS DE LA JEUNESSE
(nom de l'établissement)

et

me
LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
SECTION LOCALE 1511 (FOYERS DE GROUPE)
(nom du syndicat local)

17/12/81
Michel Denis

Alaport NM

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: LE CENTRE D'ACCUEIL HORIZONS DE LA JEUNESSE
(Employeur)

6, Weredale Park, Westmount, Québec H3Z 1Y6

ET: LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1511 F.T.Q.
(Association accréditée)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 27 mars 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 17 juillet 1980.

Numéro du dossier d'accréditation: M-18238-02

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 60.

Les parties ont signé le présent document le 26 juin 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

[Signature]
[Signature]
[Signature]
Al Raparte MAS
[Signature]

POUR L'ASSOCIATION

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]



1. Nonobstant les dispositions prévues à la convention collective et à ses annexes, la convention collective et ses annexes entrent en vigueur à compter du 28 juin 1981 et demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 1982.

2. La clause 41.03 est modifiée de la façon suivante:

Le versement du salaire sur la base des échelles prévues à la présente convention collective débute à compter du 28 juin 1981.

3. Les parties conviennent que la présente convention collective n'au aucun effet rétroactif et qu'en lieu et place de la rétro-activité un montant forfaitaire est accordé selon les modalités prévues à la lettre d'entente signée par les parties.

EN FOI DE QUOI, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs représentants autorisés ce 26 juin 1981 1981 à Montréal.

CENTRE D'ACCUEIL HORIZONS
DE LA JEUNESSE

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1511 F.T.Q. *MD*

Alain B...
Épée...
Blanc...
Chapoteau...
...

...
Mary Craig
...
Madeline Russell
...

